

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2021 19 HEURES

Le mercredi 10 mars 2021 à 18 h 30, régulièrement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni au grand foyer, sous la présidence de Monsieur Michel DEBOUVERIE, Maire de COMBAS.

Présents : Michel DEBOUVERIE, Alain ZARAGOZA, Olivier BRISSAC, Christian YARD, Stéphanie SAINT JOURS, Annie SANCHEZ, Julia RUBIN, Séverine CARDINALE, Gérard VERDIER, Carole QUERELLE, Nicolas MOLIERE, Caroline ORSELLY, Florence PELLECUER Sylvain MOFFRONT, Lionel VERRUN.

Absents excusés :

Procurations :

Alain ZARAGOZA est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 24 février 2021 qui est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2020 COMMUNE M14

Monsieur Alain ZARAGOZA, 1^{er} Adjoint au Maire, présente le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'année 2020 de la commune. Compte tenu des résultats reportés de l'exercice 2019, celui-ci fait ressortir :

- un excédent de fonctionnement de : 178 948.59 €
- un déficit d'investissement de : 23 431.63 €

Le Compte de Gestion et le Compte Administratif étant en parfaite concordance, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces comptes 2020.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2020 LOTISSEMENT

Monsieur Alain ZARAGOZA, 1^{er} Adjoint au Maire, présente le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'année 2020 du LOTISSEMENT. Compte tenu des résultats reportés de l'exercice 2019, celui-ci fait ressortir :

- un excédent de fonctionnement de 0 €
- un excédent en investissement de 0 €
- total résultat clôture 230 767.69 €

Le Compte de Gestion et le Compte Administratif étant en parfaite concordance, le Conseil municipal approuve à l'unanimité ces comptes 2020.

AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020, statuant sur l'affectation du résultat de cet exercice et constatant que le Compte Administratif du budget communal fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de : 603 688.13 €
- un excédent d'investissement cumulé de : 297 103.21 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire et décide d'affecter le résultat 2021 comme suit :

- Résultat de fonctionnement reporté (fonctionnement compte 002) : 603 688.13 €
- Résultat d'investissement reporté (investissement compte 001) : 297 103.21 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 COMMUNE M14

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif M14 de l'année 2021 qui s'équilibre comme suit :

- section Fonctionnement : 1 169 138.13 €
- section Investissement : 1 365 291.21 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget M14 de l'année 2021 tel que présenté.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 LOTISSEMENT

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le Budget Primitif de l'année 2021, du Lotissement qui s'équilibre comme suit :

- section Fonctionnement : 726 755.55 €
- section Investissement : 495 987.86 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité le budget du Lotissement de l'année 2021 tel que présenté.

VOTE DES TAXES LOCALES

Monsieur le Maire présente un état des taxes directes locales des années précédentes et demande aux membres du Conseil Municipal de fixer le taux communal de ces taxes pour l'année 2020 en tenant compte de la réglementation en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité fixe le taux des taxes locales tel qu'énoncé ci-dessous :

- Taux taxe Foncière sur le Non Bâti 49.22
- Taux taxe Foncière sur le Bâti 13.17

Les taxes locales resteront donc au même taux sans augmentation, pour l'année 2021.

VOTE DU PRIX DE L'EAU POTABLE ET DES EAUX USEES

Monsieur Alain ZARAGOZA présente un état du prix de vente de l'eau et de la taxe assainissement des années précédentes et demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur les montants à retenir pour l'année 2021.

Plusieurs propositions sont faites,

Après débats, le Conseil Municipal fixe à l'unanimité, les tarifs suivants pour l'année 2021.

- prix de l'eau : 1.28 € le mètre cube (dont redevance pollution 0.28 €)
- taxe assainissement : 0.95 € le mètre cube assaini (dont redevance modernisation des réseaux 0.15€).
- abonnement eau potable annuel : 60 €
- abonnement assainissement annuel : 10 €

Les prix resteront donc identiques à ceux de 2020, à l'exception de la redevance pollution qui augmente de 0.01 €/m3.

POSSIBILITE DE VENTE DE LA PARCELLE S59 AU LOTISSEMENT DU MAS DE BAYLE

Suite au conseil municipal du 24 février concernant la possibilité de vendre la parcelle S 59 d'une surface de 1219 m2 au lotissement le Mas de Bayle à Mme PROEGER et M. GIRARDOT, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal sa position pour cette vente.

Après débat le Conseil Municipal avec 9 voix pour et 6 voix contre :

- accepte de vendre la parcelle S 59 d'une surface de 1219 m2 au lotissement du Mas de Bayle.
- le prix fixé est de 120 € le m2 soit 146 280 €
- donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à cette vente.

DEMANDE SUBVENTION APE

Mesdames Stéphanie SAINT JOURS et Séverine CARDINALE présentent au Conseil Municipal le bilan des activités de l'Association des Parents d'Elèves.

Elles soumettent au Conseil Municipal la demande de subvention formulée par l'APE pour l'année 2020-2021, à savoir 35 Euros par enfant pour les projets pédagogiques et 8 euros pour les cadeaux de Noël.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que soit reconduite la subvention scolaire pour les fêtes de Noël de 8 euros par élève, ainsi que celle de 35 euros par élève pour les projets pédagogiques.

QUESTIONS DIVERSES**TRANSFERT DE L'EXCEDENT DU BUDGET LOTISSEMENT AU BUDGET COMMUNAL M14.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de transférer d'une partie de l'excédent du budget Lotissement au budget communal M14.

Après délibération le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de transférer une partie de l'excédent du budget Lotissement au budget communal M14 pour un montant de 130 000 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 40